



PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quimper, le 27 avril 2023

Pêche à pied récréative durant les grandes marées en Finistère : un premier bilan des contrôles

Depuis le début de l'année, plus de 1600 personnes ont été contrôlées en activité de pêche à pied récréative pendant les grandes marées dans le Finistère. 90 procès verbaux ont été dressés et 140 avertissements ont été émis par les agents chargés des contrôles principalement pour **des pêches en sous taille ou en quantité supérieure à celle autorisée ou pour des prélèvements en zone interdite.**

Afin de profiter au maximum de votre bol d'air et de votre pêche, n'oubliez pas de respecter la réglementation, de vous tenir informé de la météo et des horaires de marée !

Liens utiles:

<https://www.finistere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Mer-littoral-et-securite-maritime/Pêche-de-loisir/Reglementation-departementale> où sont disponibles une plaquette des tailles minimales de capture et une synthèse de la réglementation avec les périodes, quantités, poids et engins autorisés

<https://www.pecheapied-responsable.fr/> proposant une carte interactive des interdictions ponctuelles ou permanentes de la pêche à pied récréative pour raison sanitaire

<https://maree.shom.fr/> pour connaître les horaires de marée de votre lieu de pêche

Sortez bien informé pour mieux pêcher et rendez vous aux prochaines grandes marées début août.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 90 77 20 20 / 02 90 77 20 21

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr